



République Française  
Département de la Meuse  
COMMUNE D'ANCERVILLE

## Compte rendu de la séance du 13 février 2018

**Membres en  
exercice :**

22

**Présents :**

14

**Votants :**

17

L'an deux mille dix-huit et le treize février , l'assemblée régulièrement convoquée le mardi 06 février 2018, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CANOVA (Maire)

**\*Sont présents :** Jean-Louis CANOVA, Angélico MATTIONI, Martine JOSEPH, Michel PEDRETTI, Dominique CARDON, Gérard CHALONS, Liliane GOUJAT, Gilles GUICHARD, Daniel NARAT, Hélène THEVENIN, Marie-Christine KITYNSKI, Jean-Marie COLLET, Jean-Noël FOURNIER, Christian SECLIER

**\*Sont absents :** Yolande STOCKER, Jean-Marc COTE, Christelle VINCENT, Annaïck YVON, Béatrice BREMONT

**\*Absent(s) représenté(s) :** Denis VARNIER par Jean-Marie COLLET, Nadine COMARLOT par Jean-Louis CANOVA, Sandy PETIT par Angélico MATTIONI

**\*Secrétaire de séance :** Marie-Christine KITYNSKI

- **Ordre du jour :**

*1) Autres contrats (1.4) Convention de participation avec la Croix Rouge – Chantier d'insertion ;*

*2) Marchés publics (1.1) Avenant n°1 lot n°3 – Entreprise SOBRA- Rénovation thermique de deux logements Communaux ;*

*3) Politique de la Ville (8.5) ALSH séjours des vacances scolaires de février et avril 2018 ;*

*4) Autres actes de gestion du domaine public (3.5) Forêt communale : Programme de coupe 2018/2019 ;*

*5) Autres actes de gestion du domaine public (3.5) Forêt communale : Programme d'actions 2018 ;*

*6) Autres actes de gestion du domaine public (3.5) Vente de terrain à l'Entreprise E.E.T.M. ;*

*7) Subventions (7.5) Demande de subvention exceptionnelle de l'association Team Pompiers ;*

*8) Politique de la Ville - Habitat - Logement (8.5) Rénovation d'un logement communal - autorisation de travaux et de demande de subventions ;*

*9) Politique de la Ville (8.5) Aide aux animaux en détresse ;*

*10) Droit de préemption urbain (2.3) Droit de Préemption ;*

***Questions, suggestions et informations diverses.***

• **Délibération n° 201802\_001 :**  
**CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC LA CROIX ROUGE**

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer une convention avec la Croix Rouge Départementale fixant à :

- 9.40 euros de l'heure pour les travaux sans machine,
- 11,50 euros de l'heure pour les travaux avec machines
- 12.90 euros de l'heure pour l'arrosage

proposée pour la participation de la commune aux travaux réalisés à Ancerville par le chantier d'Insertion de l'Ornain du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, et ce dans la limite de 2 400 heures.

• **Délibération n° 201802 002 :**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 1 DU LOT 03  
DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE DEUX  
LOGEMENTS COMMUNAUX- RUE DE LA GARE**

**Plomberie,sanitaires, Chauffage, VMC - Entreprise SOBRA - SAINT DIZIER**

L'avenant n°1 a pour objet :

**\* des travaux en plus value**

- remplacement complet de la distribution chauffage du logement 2
- remplacement de la colonne montante AEP en acier par une colonne cuivre

**\* des travaux en moins value**

- reprise distribution chauffage logement 2

Les prestations modificatives, objet du présent avenant, relèvent d'une demande de la maîtrise d'ouvrage et du maître d'œuvre pour un montant de 1 686.71€ht.

<b>Montant initial du marché (€ HT)</b>	<b>18 653.11 € HT</b>
<b>Montant de l'avenant n°1 (€ HT)</b>	<b>1 686.71 € HT</b>
<b>Nouveau montant du marché (€ HT)</b>	<b>20 339.82 € HT</b>

**Le Conseil Municipal,**

- Approuve les composantes principales de l'avenant présenté ci-dessus,
- Autorise le Maire, à signer l'avenant présenté ci-après :

L'avenant n°1 au lot n° 03 – Plomberie,sanitaires, Chauffage, VMC, maçonnerie gros oeuvre - pour **l'opération de réhabilitation de deux logements communaux, rue de la Gare à Ancerville d'un montant de 1 686.71 €HT**

• **Délibération n° 201802 003 :**  
**ALSH - SEJOURS DES VACANCES SCOLAIRES DE FEVRIER ET D'AVRIL 2018**

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal décident de l'organisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement selon les conditions suivantes :

**Février** : du lundi 26/02 au vendredi 9/03/2018 (10 jours)

**Avril** : du lundi 23/04 au vendredi 4/05/2018 mais pas d'ouverture le lundi 30/04 (pont du mardi 1<sup>er</sup> mai, férié) donc 5 jours du 23 au 27/04 et 3 jours du 2 au 4/05 (8 jours au total)

Cet accueil est ouvert aux enfants de 3 à 13 ans scolarisés (nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 25 février 2015 pour l'ALSH de février et entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 22 avril 2015 pour l'ALSH d'avril)

Les inscriptions se font obligatoirement à la semaine et en cas d'absence, le droit de séjour ne sera déductible que pour l'absence d'une semaine complète et uniquement sur production d'un justificatif. ( maladie, évènement familial, changement de date de congés par l'employeur...)

Les repas de midi seront livrés par SODEXO pour un coût de 3.29 euros ht le repas ainsi que le prévoit la convention signée le 2 octobre 2017.

Tarifs :

		Q.F. inférieur ou égal à 850 €	Q.F. compris entre 851 et 999 €	Q.F. supérieur ou égal à 1000 €
Enfants d'Ancerville	Semaine de 5 jours	46,00 €	47,00 €	49,50 €
	Semaine de 3 jours	27,60 €	28,20 €	29,70 €
Enfants extérieurs à Ancerville *	Semaine de 5 jours	85,00 €	87,00 €	89,00 €
	Semaine de 3 jours	51,00 €	52,20 €	53,40 €

\* sont considérés comme extérieurs à Ancerville les enfants qui n'y résident pas, qui n'y sont pas scolarisés, dont les grands-parents n'y résident pas et dont les parents n'y travaillent pas.

Les aides aux temps libres versés par la CAF ou la MSA seront déduites de ces montants.

Personnel: Sera recruté le nombre d'animateurs conforme aux obligations légales en termes d'encadrement, sur la base d'un contrat d'engagement éducatif.

Salaire brut du personnel :

- Directeur 56.00 € / jour
- Animateur diplômé 42.95 € / jour
- Animateur non diplômé 38.16 € / jour.

Sera également recruté un agent d'entretien qui effectuera 1h30 par jour d'ouverture de l'ALSH, à l'exception du dernier jour + 2h00 d'entretien avant ouverture + 4h00 d'entretien après l'accueil,

Soit pour la période du 23/02 au 13/03 : 2h00 le 23/02, 1h30/jour du 26/02 au 8/03, 3h30 le 12/03 et 0h30 le 13/03 (total : 19h30)

Et pour la période du 20/04 au 9/05 : 2h00 le 20/04, 1h30/jour du 23/04 au 27/04, 0h30 le 30/04, 1h30/jour les 2 et 3/05, 3h30 le 7/05 et 0h30 le 9/05 (total : 17h00)

Rémunération de l'agent à la valeur horaire du SMIC en vigueur avec possibilité de faire des heures complémentaires à la demande du Maire.

Les agents communaux ayant des enfants fréquentant les accueils de Loisirs de la commune en 2018, bénéficieront d'une prestation sociale de 5.34€ par journée complète.

**Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer tous documents utiles afférents à l'organisation des deux centres de loisirs.**

• **Délibération n° 201802 004 :**  
**FORET COMMUNALE - PROGRAMME DE COUPE 2018/2019**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 201712-020 DU 19 DECEMBRE**  
**2017**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, conformément à l'aménagement de la forêt communale, la mise en vente des coupes suivantes (réglées et non réglées) :  
parcelles n° 6, 11, 18a, 19a, 22, 23

Selon la destination suivante :

- **L'exploitation en régie des grumes de bois d'oeuvre et la délivrance à la commune** des houppiers, du taillis, des petites grumes et des arbres de qualité de chauffage des parcelles n° 6, 11, 18a, 19a, 22, 23.

Les arbres de la futaie seront vendus façonnés par les soins de l'ONF. Le Conseil Municipal demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes après partage sur pied.

Conformément aux articles L 145-1 et L 145-2 du Code Forestier, le Conseil municipal fixe :

- le mode de partage par feu,
- le délai d'abattage au 15 avril 2019
- le délai de vidange au 15 septembre 2019.

• **Délibération n° 201802 005 :**

**FORET COMMUNALE - PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNEE 2018**

L'Office National des Forêts informe le Conseil Municipal, en application de l'article D. 214-21 du Code Forestier, du programme des actions pour l'année 2018 préconisés pour la gestion durable du patrimoine forestier de notre commune.

Ce programme de travaux sylvicoles est conforme au document d'aménagement de la forêt communale. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers. Il représente un montant estimé de 6 777.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, acceptent, à l'unanimité, la totalité de ce programme et autorisent le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.



• **Délibération n° 201802 006 :**  
**VENTE DE TERRAINS A LA SOCIETE EETM IMPLANTEE A  
ANCERVILLE**

L'entreprise EETM, prestataire de traitements et de finition des surfaces métalliques, implantée depuis fin 2010 à Ancerville, souhaite s'agrandir et construire un nouveau bâtiment derrière l'actuel.

Or, ce projet nécessite pour l'entreprise l'acquisition de 216 m<sup>2</sup> appartenant à la commune sur les parcelles ZL 416 et ZL 418.

Les membres du Conseil municipal donnent un avis favorable à cette transaction et autorisent le Maire :

- à faire modifier le parcellaire cadastral en conséquence en faisant intervenir le cabinet Gauchotte, géomètre-expert d'Ancerville,

- à vendre à la Société EETM d'Ancerville les 216m<sup>2</sup> de terrains demandés au prix de  
3€/ht le m<sup>2</sup>

et précisent que les frais de géomètre et frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

• **Délibération n° 201802 007 :**  
**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION TEAM  
POMPIERS**

L'association Team Pompiers d'Ancerville organise le mardi 1<sup>er</sup> mai 2018 la 4<sup>ème</sup> édition de la "RUN FIRE", une course à pied de 8 kms dans les rues d'Ancerville pour laquelle elle sollicite une aide financière exceptionnelle de la commune.

Comme chaque année, cette course sera ouverte à tous hommes ou femmes licenciés ou non de plus de 18 ans,(nés en 2001 et avant).

Cet évènement sportif soutiendra l'association "Arc en ciel ( prends moi la main)"qui a pour but,de favoriser la socialisation des jeunes polyhandicapés afin de créer des liens entre familles et professionnels, d'accompagner les enfants en sorties extérieures et de financer le matériel pouvant améliorer la vie de ces enfants.

Après en avoir délibéré, et considérant que cette manifestation sportive contribuera au rayonnement de la commune, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400.00 euros.

• **Délibération n° 201802 008 :**  
**RENOVATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL - AUTORISATION DE TRAVAUX ET DE DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le logement du 1er étage du 12 Petite Rue nécessite certains travaux avant location.

En particulier, il s'agit :

d'isoler les combles, de rénover les peintures intérieures, de changer les sols, de refaire des travaux d'électricité, de poser une VMC et de rénover les menuiseries extérieures...

Dans le cadre de ces travaux, les membres du conseil municipal, autorisent le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès d'EDF pour la mesure "Maîtrise de l'énergie" et auprès la Communauté de Communes "Portes de Meuse" au titre du concours financier du GIP Objectif Meuse.

- **Délibération n° 201802 009 :**  
**AIDE AUX ANIMAUX EN DETRESSE**

"Aide aux Animaux en Détresse" dont le siège social est à Bettancourt La Ferrée, est une association Loi de 1901. Elle est soutenue par la fondation "30 Millions d'Amis" reconnue d'utilité publique pour son dévouement à la cause animale

Cette association agit en faveur des chats par leur action de sensibilisation des propriétaires vis à vis de leurs obligations envers leur animal et la capture et la stérilisation des chats errants.

De nombreux chats errent dans le village dans des conditions de vie difficiles, c'est pourquoi il est opportun d'apporter l'aide nécessaire à ces animaux afin d'en réguler le nombre.

Les actions menées par cette association incluent la capture des chats errants, leur identification, la stérilisation et la réalisation d'un tatouage d'identification.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident de signer une convention avec l'Association "Aide aux Animaux en Détresse" pour intervenir sur la commune d'Ancerville en 2018, moyennant une participation financière forfaitaire de 700 euros.

• **Délibération n° 201802 010 :**  
**RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION**

Le conseil municipal, après avoir examiné les déclarations d'intention d'aliéner d'immeubles sis en zone soumise au droit de préemption urbain, décide de renoncer à l'exercice de ce droit pour les biens désignés ci-après :

<b>Section</b>	<b>Surface</b>	<b>Appartenant à :</b>
AH 347 - 350	2 223m <sup>2</sup>	Mme Savanne Gaby
AC 461	415m <sup>2</sup>	M. Saint-Louis Mathieu
AB 124-125-129-130-133-185	1 992m <sup>2</sup>	Cts Cosentino Pothier Renaux
AD 1324	344m <sup>2</sup>	M. Stocker Christian
AC 439 - AI 96	217m <sup>2</sup>	Cts Martin
AD 1287	672m <sup>2</sup>	M. Pinson Franck
AH 544	511 m <sup>2</sup>	Mme Renault Rachelle
AD 44	129m <sup>2</sup>	SCI TRES-COUTOU
AD 138 - 624	774m <sup>2</sup>	Mme Labranche Martine